

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS
À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

**Dest. : Participants au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions
à l'intention des actionnaires**

La présente est pour vous aviser d'un changement au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions à l'intention des actionnaires de la Banque (le « régime ») auquel vous participez.

Le 26 août 2008, la Banque a annoncé que les participants au régime bénéficieront d'une décote de 2 % du cours moyen (au sens donné dans le régime) à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires au moyen de dividendes réinvestis. La décote ne s'appliquera pas à l'achat d'actions ordinaires au moyen des options de versement optionnel en espèces ou de réinvestissement d'intérêts du régime. Les premiers dividendes pour lesquels cette décote s'appliquera sont les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées de la Banque déclarés par le conseil d'administration le 26 août 2008 pour le trimestre se terminant le 31 octobre 2008. Ces dividendes seront payables le 29 octobre 2008 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 7 octobre 2008. Avant cette annonce, les actions ordinaires émises aux termes du régime ont été émises sans décote du cours moyen (au sens donné dans le régime).

La décote de 2 % pour les actions ordinaires pouvant être émises aux termes des volets réinvestissement des dividendes et dividendes-actions du régime demeurera en vigueur jusqu'à avis contraire. La Banque se réserve le droit, à son gré, de modifier ou d'annuler la décote à tout moment et de décider si, aux fins du régime, les actions ordinaires seront achetées sur le marché secondaire (auquel cas la décote ne s'appliquera pas) ou émises de la trésorerie.

Les participants peuvent faire des versements optionnels en espèces pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ CA au cours de chaque exercice de la Banque afin d'acheter des actions ordinaires supplémentaires au cours moyen (au sens donné dans le régime). Les participants qui sont des porteurs de titres secondaires de la Banque peuvent choisir que les versements d'intérêts sur les débiteures subordonnées soient réinvestis dans des actions ordinaires supplémentaires au cours moyen (au sens donné dans le régime). Les résidents des États-Unis ne peuvent pas se prévaloir des options de réinvestissement des dividendes, de versements optionnels en espèces et de réinvestissement d'intérêts du régime.

Pour pouvoir participer au régime à temps pour les versements de dividendes du 29 octobre 2008, les formulaires d'autorisation des porteurs inscrits doivent être reçus par Société de fiducie Computershare du Canada, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 avant la fermeture des bureaux le 7 octobre 2008. Les porteurs véritables ou non inscrits doivent communiquer avec leur institution financière ou leur courtier afin d'obtenir des instructions sur la façon de participer avant la date mentionnée ci-dessus.

Les porteurs inscrits qui participent au régime qui préféreraient recevoir un dividende en espèces plutôt que réinvestir leurs dividendes peuvent mettre fin à leur participation au régime en donnant un avis écrit à Société de fiducie Computershare du Canada à l'adresse mentionnée ci-dessus, lequel avis doit être reçu au plus tard le 6 octobre 2008 pour que les participants puissent recevoir les dividendes du 29 octobre 2008 en espèces. Les porteurs non inscrits qui participent au régime devraient communiquer avec leur institution financière ou leur courtier avant le 6 octobre 2008 afin d'obtenir des instructions sur la façon de mettre fin à leur participation pour que le versement des dividendes du 29 octobre 2008 ne soit pas réinvesti à compter du 29 octobre 2008.

Si vous désirez poursuivre votre participation au régime, vous n'avez aucune mesure à prendre.

Il est conseillé aux participants de lire les renseignements relatifs au régime mis à jour ainsi que le formulaire d'autorisation qui peuvent être consultés à la page Information aux actionnaires sur le site www.scotiabank.com, sous la rubrique Relations avec les investisseurs.

Le 26 août 2008